



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2022

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	23	27
Date convocation 09/12/2022		
Date Publication 21/12/2022		
N° Délibération 2022/06/08		
Secrétaire de Séance Jérôme AUJOLAT		

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 15 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZÈS régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présents : Mmes et MM. Jean-Luc CHAPON, Fabrice VERDIER, Marie-Françoise VALMALLE, Jacques CAUNAN, Muriel BONNEAU, Thierry de SEGUINS COHORN, Fanny CABOT, Bernard POISSONNIER, Sophie MARINOPOULOS, Gérard BONNEAU, Isabelle VILLEFRANCHE, Franck SEROPIAN, Jérôme AUJOLAT, Olivier CLEMENT, Sylvie LOPEZ, Anne-Sophie LAUTHIER, Guy ATTIGUI, Sandra ROLLET, Julien HURARD, Amandine BRUNEL (rejoint la séance à 18h17 au point n° 8), Christophe CAVARD, Simon SUBTIL, Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

Absents représentés : Mmes et MM. Laurence JACQUEMART (pouvoir à Jean-Luc CHAPON), Hélène GILET (pouvoir à Muriel BONNEAU), Séverine PEUCHERET (pouvoir à Sandra ROLLET), Romain BETIRAC (pouvoir à Guy ATTIGUI).

Absents non représentés : Mme et M. Delphine DEJEAN, Jérôme MAURIN

Objet : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 (article 37),

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 8 décembre 2022,

Considérant que le budget primitif 2023 de la ville d'Uzès ne sera pas soumis au vote du Conseil Municipal avant la fin du premier trimestre.

Considérant que le code général des collectivités territoriales permet à Monsieur le Maire sur autorisation des membres du Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Considérant que pour les BP 2022 et ses décisions modificatives, les crédits ouverts en investissement s'élevaient aux sommes de : 7 619 220 € pour le budget principal, 1 419 323.63 € pour le budget annexe eau, 979 423.67 € pour le budget annexe assainissement (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**, décide :

- **D'autoriser** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets 2022 dont l'affectation est la suivante :

BUDGET PRINCIPAL		
	BP 2022 + DM (1+2+3)	Proposition d'ouverture de crédits 2023
CHAPITRE: 10 - REMBOURSEMENT TAXES AMENAGEMENT	20 000.00	5 000.00
CHAPITRE 204: Article :2041512 Participation tvx OT/av gare (avec DM N°2)	127 700.00	
CHAPITRE: 20 - IMMO. INCORP. (ETUDES)	220 000.00	30 000.00
ART: 202 - ETUDES URBANISME	120 000.00	30 000.00
ART: 2031 - FRAIS ETUDES DIVERSES	100 000.00	0.00
CHAPITRE: 21 - IMMO.CORPORELLES	449 000.00	45 000.00
ART: 2111 - ACQUISITIONS DE TERRAINS		25 000.00
ART: 2138 TVX SUR CONSTRUCTIONS	30 000.00	
ART: 21534 - RX D'ÉLECT. (CPE/EP)	150 000.00	
ART: 2161 - ŒUVRES ET OBJETS D'ARTS	19 000.00	
ART: 2183 - MATÉRIEL DE BUREAU ET INFO.	80 000.00	
ART: 2188 - ACQUISITION MATÉRIEL DIVERS	170 000.00	20 000.00
CHAPITRE: 23 - IMMO. EN COURS	6 802 520.00	1 824 805.00
ART: 2313 - TRAVAUX DE BATIMENT	3 319 520.00	1 087 805.00
ART: 2315 - TRAVAUX DE VOIRIE	2 708 000.00	657 000.00
ART: 2318 - AUTRES IMMOBILISATIONS	775 000.00	80 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT - DEPENSES	7 619 220.00	1 904 805.00



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2022

BUDGET ANNEXE EAU		
	BP 2022+DM 1	Proposition d'ouverture de crédits 2023
CHAPITRE: 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000.00	4 830.91
Art: 2158 - Materiel divers	15 000.00	4 830.91
Art: 2156 - Véhicules	35 000.00	
CHAPITRE: 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 369 323.63	350 000.00
Art: 2315 - Travaux sur reseaux	1 369 323.63	350 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT - DEPENSES	1 419 323.63	354 830.91

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT		
	BP 2022	Proposition d'ouverture de crédits 2023
CHAPITRE: 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	979 423.67	244 855.92
Art: 2313 - Travaux de batiment	50 000.00	
Art: 2315 - Travaux sur reseaux	929 423.67	244 855.92
TOTAL INVESTISSEMENT - DEPENSES	979 423.67	244 855.92

- **D'inscrire** les crédits correspondants aux budgets de l'exercice 2023 lors de leurs adoptions,
- **D'autoriser** le Maire à signer tous documents afférents à ces dossiers.

Le secrétaire de séance,
Jérôme AUJOULAT



Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON